

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Séance du 30 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre, à dix-neuf heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire, Présidente du CCAS.

PRESENTS (12) : Magali GUILLOT, Sylviane TURCHETTI, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN arrivée à 19h10, Thierry VERGER, Virginie DUCHEMIN, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Pascale HÉRAUD, Eliane PAVIOT, Edith BOUTILLIER arrivée à 19h11, Cécile BRIEL.

ABSENTS (4) : Murielle SALCÉDO, Patrick MASAT, Christophe FAVRE, Henri MEYER.

POUVOIRS (1) : Jeannine LIABEUF donne pouvoir à Pascale HÉRAUD.

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

Nombre de membres en exercice : 16 Présents : 12 Votants : 13
--

DEL 2024-19 : Baux cabinet médical résidence autonomie

⇒ **Délibération adoptée à la majorité de 11 voix** et 2 contres (Isabelle FAYOLLE et Christophe VAGINAY).

Le cabinet médical, précédemment occupé par le docteur BARSAN, est à la location auprès de 3 personnes dont les professions sont hypnothérapeute, praticienne de massage métamorphique, et médecine chinoise acupuncture.

Ce local sera donc divisé en deux parties soit 2 baux présentés en annexe.

La délibération en date du **13 juin 2024** fixait le montant du loyer de ce cabinet médical à **17.32€ par jour**.

Le premier local de 32m² (anciennement cabinet) aura par conséquent, au prorata des m² un loyer à **11.22€/jour** et celui de 17.39m² (salle d'attente) aura un loyer **de 6.10€/jour** soit un montant total de 17.32€/jour.

Madame la présidente demande la validation de la séparation des 2 pièces en 2 loyers et la validation des baux présentés en annexe.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, valide les montants de loyers comme énoncés ci-dessus et valide la séparation de l'ancien cabinet médical en deux locaux distincts.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 3 octobre 2024.

La secrétaire
Christiane GAUTHIER-MEYER



La Présidente du CCAS,
Magali GUILLOT

